

**DESCRIPTIF DES GARANTIES DANS LE CADRE DU RESPECT DU PARCOURS DE SOINS COORDONNEES**

Les prestations sont exprimées en complément des remboursements de la Sécurité sociale et dans la limite des frais réels.  
**Montant des garanties souscrites**

Designation des actes	Prestations QUATREM 2010	
	Régime de Base	Base + Option
	<i>En complément des prestations versées par la Sécurité sociale</i>	
Hospitalisation	100% FR - MR (y compris maternité), dans la limite de :	100% FR - MR (y compris maternité), dans la limite de :
Hospitalisation médicale ou chirurgicale	100% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné	300% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné
Forfait hospitalier	100% du forfait en vigueur	100% du forfait en vigueur
Transport pris en charge par la Sécurité sociale	100% de la BR	300% de la BR
Chambre particulière	2% PMSS (57,70 €) par jour	2% PMSS (57,70 €) par jour
L'accompagnement d'un enfant de moins de 12 ans	1% PMSS (28,85 €) par jour	1% PMSS (28,85 €) par jour
Soins courants		
Consultations, Visites généralistes et spécialistes	105% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné	150% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné
Analyses, Aides techniques médicaux	90% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné	90% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné
Radiologie, Actes techniques médicaux	105% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné	150% de la BR éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné
Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale	100% du Ticket Modérateur	100% du Ticket Modérateur
Optique	100% FR - MR, maxi par an et par bénéficiaire (1)	100% FR - MR, maxi par an et par bénéficiaire (1)
Monture	6% PMSS (173,10 €)	6% PMSS (173,10 €)
Verres	5% PMSS (144,25 €) par verre	voir grille optique
Lenilles acceptées par la Sécurité sociale	10% PMSS (288,50 €)	12% PMSS (346,20 €)
Chirurgie de la Myopie	5% PMSS (144,25 €)	5% PMSS (144,25 €)
Dentaire	100% FR maxi 400 €	100% FR maxi 400 €
Soins dentaires, Inlays - Onlays	105% de la BR	105% de la BR
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	350% de la BR	400% de la BR
Prothèses dentaires reconnues et prises en charge par la Sécurité sociale	280% de la BR	300% de la BR
Prothèses dentaires reconnues et non prises en charge par la Sécurité sociale (sauf implants dentaires)	280% de la BR reconstruite	300% de la BR reconstruite
Implants dentaires	100% FR dans la limite de 370 € par implant et de 3 implants par an et par bénéficiaire	100% FR dans la limite de 400 € par implant et de 3 implants par an et par bénéficiaire
Prothèses non dentaires	200% de la BR	200% de la BR
Prothèses auditives, orthopédie appareillage		

**UNOUIL SUDIRINAISE**

Designation des actes	Prestations QUATREM 2010	
	Régime de Base	Base + Option
	<i>En complément des prestations versées par la Sécurité sociale</i>	
Maternité et adoption	100% FR, maxi 25% du PMSS (71,25 €)	100% FR, maxi 25% du PMSS (71,25 €)
Cures Thermales acceptées par la Sécurité sociale	105% de la BR + 1% du PMSS (28,85 €) par jour	150% de la BR + 1% du PMSS (28,85 €) par jour
Soins de Forêt, Transport et Hébergement		
Médecine douce	ostéopathe, acupuncture, chiropractie, diététique	45 € par consultation (maxi 3 par an par bénéficiaire)
<i>Actes non pris en charge par la Sécurité sociale, médicaments professionnels et labellisés à l'exception de ceux autorisés (liste ci-dessous)</i>	45 € par consultation (maxi 3 par an par bénéficiaire)	45 € par consultation (maxi 3 par an par bénéficiaire)
Prestations de prévention	105% de la BR	150% de la BR
Osteodensitométrie prise en charge par la Sécurité sociale	éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné	éventuellement reconstruite en secteur non-conventionné
Contraception (femmes) sur prescription médicale	100 € par an par bénéficiaire	100 € par an par bénéficiaire
Sérage thérapeutique sur prescription médicale	100 € par an par bénéficiaire	100 € par an par bénéficiaire
Dilatage complet sus et sous gingival de dents (2 séances par an et par bénéficiaire)		
Vaccinations suédoises ou combinées de la diphtérie, du tétanos et de la poliomyélite (quel que soit l'âge)	100% du Ticket Modérateur	100% du Ticket Modérateur

(1) maxi 1 forfait par an, sauf en cas de bris de lunettes ou lentilles ; Zéme forfait versé si accepté par la Sécurité sociale (pas de limitation de forfait pour les enfants de - 16 ans)

**Lexique**

- B.R. (Base de remboursement de la Sécurité sociale) : Tarif de référence déterminé entre l'Etat et les fédérations de professionnels de santé sur lequel la Sécurité sociale calcule son remboursement.
- P.M.S.S. : Plafond mensuel de la Sécurité sociale.
- S.S. : Sécurité sociale
- F.R. (Frais Réels) : Dépenses engagées par vous-même et vos ayants droits.
- M.R. : Montant Remboursé par la Sécurité sociale.
- T.M. : Ticket Modérateur

**Grille optique**

T P S	SPHERE	C	DRE	PRESTAT O S	MO TA T ERRE
202A0011	-6 à +6			3500% de la BR	80,15€
202A0012	-6,25 à -8 ; +6,25 à +8			4000% de la BR	164,80€
202A0013	-8 à -10 ; +8 à +10			4000% de la BR	292€
202A0021	HZ de -10 à +10			4000% de la BR	304,80€
202A0022	+ prisme linéaire (< 18 ans)	≤ +4		4000% de la BR	147,20€
202A0023	+ système antiprisme (< 18 ans)	≤ +4		2500% de la BR	171,50€
202A0024	+ filtre chromatique ou ultraviolet (< 18 ans)	> +4		4000% de la BR	311,10€
202A0031	HZ de -8 à +6			3000% de la BR	311,10€
202A0032	+ verres secondaires (< 18 ans)	> +4		3000% de la BR	219,60€
202A0033	HZ de -4 à +4			3000% de la BR	219,60€
202A0041	de -8 à +8			3000% de la BR	324,60€
202A0042	HZ de -8 à +8			3000% de la BR	311,10€
				tous les cylindres	388,10€
				tous les cylindres	1500% de la BR